

ensemble contre les moustiques !

Bulletin Mensuel du Groupement d'Intérêt Public
Lutte Anti-Vectorielle à La Réunion

N°4 - juin 2011

ÉDITO

Le Préfet a réuni ce jeudi 16 juin, le conseil d'administration du GIP-LAV pour une présentation du tout nouveau dispositif opérationnel ORSEC de lutte contre la dengue et le chikungunya à La Réunion. A l'issue de cette réunion, ce dispositif a été présenté à la presse.

Le bulletin du GIP-LAV vous propose ce mois-ci un petit aperçu de ce plan qui détaille l'organisation de la réponse aux différentes situations épidémiologiques liées à la survenue de cas de dengue ou de chikungunya sur le territoire et dans l'Océan Indien.

ACTUALITES

Le dispositif ORSEC de lutte contre la dengue et le chikungunya à La Réunion

> Un plan de réponse intégré au dispositif ORSEC départemental

Le nouveau dispositif ORSEC (pour Organisation de la Réponse de SEcurité Civile), créé par la loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004, prévoit de disposer d'une organisation globale inter-services permettant de faire face à tous types d'événements majeurs. Il comprend des dispositions générales pour la gestion de tout type de situations, et des dispositions spécifiques correspondant aux risques particuliers que connaît le territoire. L'organisation opérationnelle est permanente ; et il ne s'agit donc plus de déclencher un plan ORSEC, mais bien d'activer des dispositions ORSEC selon différents niveaux en fonction de la situation.

L'épidémie de chikungunya qu'a connue La Réunion en 2005/2006 a montré qu'il s'agissait là d'un risque majeur et spécifique à notre territoire. Ce risque est permanent, et à tout moment un nouvel épisode épidémique pourrait survenir, avec les conséquences que l'on connaît. Ce contexte sensible justifie donc la mise en place d'une organisation préalable des moyens de gestion de l'événement et de secours, pouvant être activée rapidement en fonction de la situation épidémiologique.

L'évolution des connaissances et des pratiques, ainsi que du contexte épidémiologique international avec notamment la poussée de la dengue dans le monde, justifiait de procéder à une refonte du dispositif en intégrant désormais le risque dengue.

Ce nouveau plan de lutte a été préparé conjointement par les services de l'ARS-OI et de la préfecture, et a impliqué dans son élaboration l'ensemble des partenaires susceptibles d'intervenir en cas d'épidémie. Après une consultation des acteurs directement concernés, il a été approuvé en tant que disposition spécifique du plan ORSEC départemental par arrêté préfectoral du 18 avril 2011.

A l'issue de l'épidémie de 2006, un premier plan de réponse avait été rédigé, notamment dans la crainte de voir se reproduire une situation similaire l'année suivante.

SITUATION EPIDEMIOLOGIQUE

Actuellement, Niveau de Veille / 1A :
Absence de cas ou apparition de cas isolés sans lien avec une épidémie dans la zone d'échange régionale.

> Un plan de réponse gradué

Le plan décrit l'organisation de la lutte, à la fois contre le chikungunya et la dengue, compte-tenu du fait qu'il s'agit là de deux maladies pouvant être transmises par le même vecteur (*Aedes albopictus*) et présentant de grandes similitudes dans les symptômes, les caractéristiques épidémiologiques et la lutte anti-vectorielle associée. Il décrit différents niveaux de risque, en fonction du contexte épidémiologique, puis est composé de fiches actions résumant la réponse à mettre en œuvre par chaque acteur et les moyens déployés de manière proportionnée selon l'évolution de la situation épidémique.

Le niveau d'intensité de l'épidémie est apprécié au cas par cas en fonction :

- du nombre de cas, du nombre de cas hospitalisés, de la sévérité des formes cliniques,
- de la dynamique de l'épidémie,
- des capacités opérationnelles mises en œuvre et de l'évolution de la stratégie de lutte anti-vectorielle.

Niveau		Situation épidémiologique
Veille	1A	Absence de cas ou apparition de cas isolés sans lien avec une épidémie dans la zone d'échange régionale
	1B	Connaissance d'une épidémie d'arbovirose ¹ dans la zone d'échange régionale
	1C	Signalement de cas isolés en relation avec une épidémie dans la zone d'échange régionale
Alerte	2A	Identification d'un regroupement de cas autochtones ²
	2B	Identification de plusieurs regroupements de cas autochtones distincts géographiquement
Epidémie	3	Épidémie de faible intensité
	4	Épidémie de moyenne intensité
	5	Épidémie massive ou de grande intensité
Maintien de la vigilance		Phase de décroissance - Retour à une circulation virale modérée
Fin de l'épidémie		Fin de l'épisode épidémique et retour à une transmission sporadique ou une phase de veille (niveaux 1 ou 2)

¹ Maladie transmise par les moustiques

² Au moins deux cas groupés, liés dans le temps et dans l'espace

(Les différents niveaux d'intervention, tableau ci-dessus)

Actuellement nous sommes au niveau 1A.

> Un plan de réponse opérationnel et multi-partenarial

Le plan de lutte prévoit une réponse coordonnée comprenant l'intervention de nombreux acteurs :

- **La Préfecture** organise et coordonne la réponse dans le cadre du GIP-LAV, active, si nécessaire le centre opérationnel de préfecture (COP) et les postes de commandement opérationnel (PCO).

- **L'ARS-OI** organise et coordonne, par le biais de sa Direction de la Veille et Sécurité Sanitaire, la participation de ses services au plan de réponse :

- **Le service LAV de l'ARS-OI** est particulièrement concerné dans la gestion du risque lié aux maladies vectorielles : enquêtes épidémiologiques et recherche de cas, interventions de lutte anti-vectorielle autour des cas et des foyers, coordination, accompagnement et formation des renforts à la lutte mécanique et chimique, mobilisation sociale,...

- **La Plateforme de Veille Sanitaire** réceptionne et analyse les signalements

via la Cellule de Veille, d'Alerte et de Gestion Sanitaire (CVAGS) et la Cire Océan Indien assure la surveillance épidémiologique via les médecins, les laboratoires, les hôpitaux, et l'analyse de la situation épidémiologique.

- **Le Pôle Offre de Soins de la Délégation de l'île de La Réunion** coordonne la mise en œuvre des dispositifs de prise en charge des patients en milieu ambulatoire et hospitalier.

- **Les établissements de santé, médico-sociaux et sociaux** participent à la surveillance, mettent à jour et déclenchent les plans, organisent et adaptent les prises en charges des patients, assurent le suivi des stocks et l'information de leurs personnels, ...

- **Les professionnels de santé libéraux** participent à la surveillance, à l'information des patients, et à la permanence des soins, ...

- **Les maires et intercommunalités** mettent en œuvre des actions de lutte

anti-vectorielle de niveau communal, organisent la gestion des déchets, assurent l'accompagnement des personnes vulnérables et la mobilisation sociale.

- **Le Conseil Général, le Conseil Régional, le SDIS, les services de police, la gendarmerie, les forces armées** : ils organisent le contrôle des bâtiments, la formation des personnels, activent et déploient les équipes de renfort, ...

- **L'Education nationale** informe les élèves, sensibilise les personnels, renforce les actions de nettoyage et d'entretien des établissements, ...

- **Les services de l'Etat (DJSCS, DEAL, DIECCTE)** réalisent un accompagnement technique et opérationnel.

La coordination des opérations est assurée au sein du GIP-LAV jusqu'au niveau 2 puis par le Centre Opérationnel de Préfecture dès lors qu'il est activé, à partir du niveau 3.

> Retour en images sur la réunion et la conférence de presse du 16 juin 2011 concernant le dispositif ORSEC de lutte contre la dengue et le chikungunya à La Réunion



De gauche à droite : Marie BAVILLE, responsable du service de Lutte Anti-Vectorielle ; Docteur Dominique POLYCARPE, Directeur de la Veille et Sécurité Sanitaire ; Chantal De SINGLY, Directrice Générale de l'ARS-OI ; Michel LALANDE, Préfet de La Réunion ; Marie-Rose GRAS, Vice-Présidente du GIP-LAV.



Docteur Dominique POLYCARPE



Jean Sébastien DEHECQ, entomologiste à l'ARS-OI



Marie BAVILLE



Laurent FILLEUL, Coordonnateur de la Cellule de l'Invs en Région (Cire)

AGENDA

Une équipe de 6 agents du service de lutte anti-vectorielle a mené, du 06 au 10 juin, une mission de prévention et de lutte contre les moustiques dans le cirque de Mafate. **Objectifs : Identifier et éliminer les gîtes larvaires dans les îlets, mais surtout, sensibiliser les habitants à l'application tout au long de l'année des gestes de prévention contre les moustiques** (élimination régulière des objets pouvant contenir de l'eau stagnante, et protection contre les piqûres). Des interventions auprès des enfants se sont déroulées à l'Îlet aux Orangers, Grand Place et l'Îlet à Malheur. Un point complet dans le prochain numéro....



Des agents LAV dans une école à Mafate

E R R A T U M

Contrairement à ce qui était annoncé dans le précédent numéro du bulletin, la commune de Saint-Louis a bien engagé la mise en œuvre du Plan Ravines par l'intermédiaire de 4 associations qui ont recruté les 25 CAE prévus et démarré les premiers chantiers en décembre 2010.

Les densités de moustiques continuent de diminuer avec l'arrivée progressive de l'hiver austral. Elles restent toutefois toujours plus élevées que les années précédentes. C'est le cas notamment dans les centres urbains côtiers où les conditions climatiques restent favorables au développement des moustiques, avec des pluies locales régulières entretenant les gîtes en eau (figure 1).

> La surveillance d'*Aedes albopictus* (le vecteur des arboviroses sur l'île)

Au mois de mai, 71 évaluations entomologiques¹ ont été réalisées sur 20 communes.

L'indice de Breteau² mensuel moyen s'élève à 51, valeur nettement supérieure à celle de la moyenne de mai sur la période 2008-2010 (37). Le secteur Nord reste le secteur avec les plus forts relevés mensuels : au cours du mois de mai, plus de 25%

des cours et jardins inspectés y ont présenté des gîtes avec des larves (contre moins de 20% dans les autres secteurs).

¹ Recherche de gîtes à moustiques sur le domaine privé et public pour le calcul des indices permettant d'évaluer la densité de moustiques

² Nombre de gîtes positifs pour 100 maisons

Figure 1 : Evolution mensuelle des moyennes des indices de Breteau de l'année courante par rapport à celles des 3 années précédentes / pluviométrie moyenne relevée sur St-Denis, St-Pierre, St-Paul et St-Benoit (source Météo France)

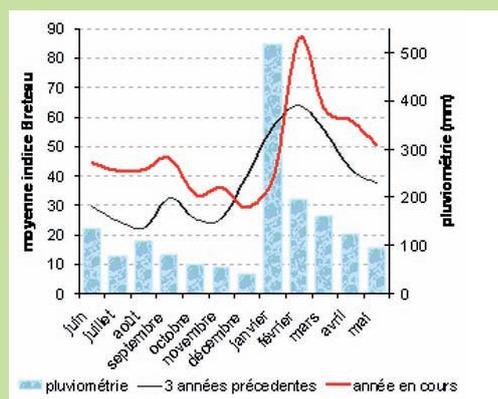
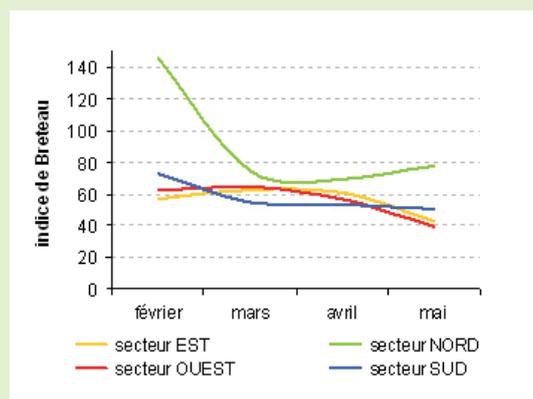


Figure 2 : Indices de Breteau moyens par mois et par secteur entre février et mai 2011



> Les actions de lutte contre *Aedes albopictus* en mai 2011

- 6 490 cours et jardins inspectés sur 20 communes
- 10 900 gîtes larvaires identifiés et détruits
- 396 appels reçus par le service dont 53% pour signaler une nuisance de moustiques
- 175 interventions de prospection et de traitement réalisées suite à ces demandes. 33% de ces interventions ont justifié un traitement adulticide

- 24 zones ont fait l'objet d'un protocole de traitement spatial de nuit (figure 3) suite à des indices entomologiques élevés ou autour de signalements de suspicion de cas de personnes ayant contracté une maladie transmise par les moustiques (chikungunya, dengue ou paludisme).

Ces traitements ont couvert près de 4500 logements sur 13 communes.

Figure 3 : Distribution des zones traitées lors des pulvérisations spatiales adulticides nocturnes à La Réunion en mai 2011

